



Toilettes decellées qui prend en charge les travaux

Par **titi**, le **15/03/2009** à **19:53**

bonsoir,

Cela fait maintenant presque un an que je me bats avec mon bailleur E... car dans le cadre d'une utilisation normale par une famille de 4 personnes les écrous de fixation des wc se sont cassés net, celui ci a bougé et en conséquence j'ai des fuites sur les branchements.

Après réparation des fuites mais pas des fixations du wc le plombier (passé a ma demande et au bout de 2 semaines) m'a conseillé d'utiliser la responsabilité d'un ami car le bailleur (et le gardien) ne voulant prendre rien en charge estimant que lorsque je suis entrée mon wc était fixé et que donc cela est du ressort de mes charges locatives (je précise qu'il est d'origine et date depuis 1980). De plus il m'a conseillé de mettre du mastic blanc et l'affaire serait réglée. Après devis il y en a pour plus de 350 euros sans mains d'œuvre car il faut tout remettre en état et surtout aux normes.

Les fuites sont revenues

Qui doit prendre en charge les changement complet de ces wc??

Je vous remercie de votre aide